HARAS DE JARDY Centre équestre
hauts-de-seine LE DÉPARTEMENT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

FEDERATION FRANÇAISE D'EQUITATION

J'AI 18 ANS ET JE SOUHAITE DEVENIR ENSEIGNANT D'EQUITATION

DIPLÔME : **BPJEPS** **ENSEIGNANT ANIMATEUR**

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports Mention Equitation

Le Diplôme d'Enseignant Animateur

Le BPJEPS Mention Equitation est un diplôme de niveau IV délivré par le Ministère des Sports. Ce diplôme atteste de la possession de compétences professionnelles indispensables à l'exercice d'animateur.

D'une manière générale, l'enseignant animateur :

- → Conduit un projet d'animation, d'initiation et d'approfondissement
- → Garantit au pratiquant des conditions optimales de sécurité dans les pratiques équestres
- → Accueille les publics, anime une structure et contribue à la promotion des activités
- → Participe à la valorisation de la cavalerie
- → Participe aux soins des équidés, à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations
- → Participe à l'organisation et à la gestion des activités

Comment se déroule la formation ?

Le BPJEPS est un diplôme accessible à travers une formation organisée en alternance entre le centre de formation et le stage en entreprise.

- → 2 jours par semaine en formation au Haras de Jardy
- → Le reste du temps en entreprise dans un centre équestre affilié FFE

Durée totale de la formation : 24 mois

L'obtention du diplôme est soumise à la validation des compétences, c'est-à-dire la réussite des **10 Unités Capitalisables** de la formation qui sont acquises de façons **indépendantes**.

UC1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
UC2 : Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
UC3 : Préparer un projet ainsi que son évaluation
UC4 : Participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité
UC5 : Préparer une action d'animation équestre
UC6 : Encadrer un groupe dans le cadre d'une animation équestre
UC7 : Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités équestres
UC8 : Conduire une action éducative en activité équestre
UC9 : Maîtriser les techniques liées aux activités équestres de la mention
UC10 : Organiser une manifestation équestre

Comment accéder à cette formation ?

L'accès à cette formation est soumis à certains critères :
- Avoir **18 ans** révolus
- Etre titulaire de l'**AFPS ou du PSC1**
- Présenter un **certificat médical**
- Etre titulaire du **Galop 6** minimum
- Être titulaire de la **licence fédérale** en cours de validité

Pour entrer en formation BPJEPS vous devez passer obligatoirement les VETP (Validation des Exigences Techniques Préalables) et les tests de sélection, ces épreuves ont lieu le même au Haras de Jardy. (calendrier disponible sur www.jardy.fr)
Une fois les VETP validées, vous devez vous inscrire à une journée de positionnement. Cette journée permet de faire un bilan de compétences et de formaliser un parcours de formation individualisé.

Comment s'inscrire en formation BPJEPS ?

JE SUIS SALARIÉ(E) D'UN CENTRE ÉQUESTRE

- Mon employeur finance ma formation et je suis rémunéré de mon travail
- Alternance – Contrat d'apprentissage : 2 jours par semaine à Jardy / 24 mois de formation
- Je possède des allègements : 12 mois de formation – Contrat de professionnalisation

Inscriptions auprès de :
CREIF Formations
56 rue des Renaudes – 75017 Paris
Tél : 01.47.66.83.07 / Mail : formationpro@cheval-iledefrance.com
www.cheval-iledefrance.com

Vos contacts au CREIF : Nathalie Savary et Elise Courby

JE FINANCE MA FORMATION

- 10 mois de formation : de septembre à juin
- Alternance : 3 jours par semaine à Jardy

(possibilité d'aides : mission locale, Pôle emploi, Congé individuel de formation pour les salariés de plus de 2 ans d'une entreprise)

Inscriptions auprès de :
Haras de Jardy
Boulevard de Jardy – 92430 Marnes-la-Coquette
Tél : 01.47.01.35.35 / Mail : formation@jardy.fr

Votre contact à Jardy : Véronique Archambault